

COMMUNES DE THIVERVAL-GRIGNON ET DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(article L.181-10-1 du Code de l'Environnement)**

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**Projet de Renaturation du Ru du MALDROIT, sur la commune de Thiverval-Grignon présenté par la société
MOURATOGLOU ACADEMY.**

Projet :

La société MOURATOGLOU ACADEMY, dont le siège social est situé au 37 rue la Pérouse, Paris (75016), porte un projet de renaturation partielle du Ru du Maldroit. Ce projet consiste en un remodelage fonctionnel et une revégétalisation des berges sur 450 mètres linéaires sur la portion du cours d'eau située à la limite communale entre SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE et THIVERVAL-GRIGNON, au droit du Liberty Club.

Toutes informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la société MOURATOGLOU ACADEMY.

La personne à contacter est Monsieur Stéphane GONCALVES à l'adresse suivante : stephane.goncalves@mouratoglou.com

Commissaires enquêteurs :

Titulaire : Monsieur M. Bruno FOUCHER, Président d'une société de promotion immobilière - Urbaniste – retraité.

Suppléant : Monsieur M. Jean-Damien WAQUET, Président directeur général de société – retraité.

Consultation du public :

Dans le cadre de la phase d'examen et de consultation de la demande d'autorisation environnementale, une consultation par voie électronique est ouverte du **17 septembre 2026 au 17 décembre 2026**.

Cette consultation tient lieu de participation du public sur le volet environnemental en application des dispositions du 2ème alinéa du I de l'article L.181-10-1 du Code de l'Environnement.

Le dossier soumis à consultation comprenant l'étude d'impact (ou d'incidence), la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (rubriques 3.1.2.0 alinéa 1), et la décision de la Driat Île de France n° 0010240KKP du 20 janvier 2026 dispensant de réaliser une évaluation environnementale en application de l'article R.122-3-1 du Code de l'environnement sont consultables :

– sur le site internet dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/renaturation-ru-du-maldroit>

– sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45 ;

– dans les mairies de Thiverval-Grignon et de Saint-Germain-de-la-Grange aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

– sur le site internet de la préfecture des Yvelines :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Cette consultation sera interactive : les avis des services co-instructeurs, de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales concernées et les réponses éventuelles du porteur de projet aux avis et aux observations du public seront mis en ligne au fur et à mesure de leur émission.

Observations du public :

Pendant la durée de la consultation, toutes observations et propositions que soulève le dossier pourront être formulées :

- sur le registre de la consultation (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, dans chacune des mairies concernées, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- soit par écrit à l'attention du commissaire enquêteur domicilié pour la durée de la consultation à la mairie de Thiverval-Grignon désignée comme siège de l'enquête, (reçu jusqu'au 17 décembre 2026) afin d'y être annexées au registre ;
- soit sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/renaturation-ru-du-maldroit>
- soit par courrier électronique via l'adresse électronique dédiée à la consultation : renaturation-ru-du-maldroit@mail.registre-numerique.fr
- Lors des réunions publiques.

Réunions publiques d'information organisées par le commissaire enquêteur :

=> Une réunion publique d'ouverture, se tiendra en présence du porteur de projet, **le mercredi 30 septembre 2026 de 18h00 à 20h00**
Liberty country club, 2 Route de Thiverval, 78850 Thiverval-Grignon

=> Une réunion publique de clôture, se tiendra en présence du porteur de projet, **le mercredi 9 décembre 2026 de 18h00 à 20h00**
Liberty country club, 2 Route de Thiverval, 78850 Thiverval-Grignon

Permanences :

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront dans les lieux, aux jours et heures suivants :

Mairie de Thiverval-Grignon :

- le samedi 7 novembre 2026 de 09h00 à 12h00
- le mardi 15 décembre 2026 de 09h00 à 12h00

Saint-Germain-de-la-Grange :

- le vendredi 9 octobre 2026 de 13h30 à 17h30
- le lundi 30 novembre 2026 de 9h00 à 12h00

Fin de la consultation publique :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus dans un délai de 3 semaines après la clôture de la consultation.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de la consultation, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Rambouillet et dans les mairies de Thiverval-Grignon, et de Saint-Germain-de-la-Grange aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société MOURATOGLOU ACADEMY.